

# Le prélèvement **automatique**



Un mode  
de paiement  
**économique,**  
**pratique et sûr**

**ENERCAL**  
SOCIÉTÉ NEO-CALEDONNIENNE D'ÉNERGIE

L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS



## Optez pour le prélèvement automatique

**Ne risquez plus de facturation de frais de relance ou de coupure et de rétablissement !**  
**Pensez au prélèvement automatique ; c'est la tranquillité et l'assurance d'une facture payée à temps.**

### **Les avantages du prélèvement automatique :**

#### **Economique**

- plus de chèque ou de TIP à poster ou de virement à effectuer. Seuls seront facturés une fois, par votre banque, les frais de mise en place,
- plus de frais de déplacement pour venir à nos agences ou aux agences OPT pour régler vos factures sur place.

#### **Pratique**

- simplifie la gestion administrative au quotidien de vos paiements,
- vous évite des déplacements et de l'attente au guichet,
- vous permet de recevoir votre facture par messagerie électronique.

#### **Sûr**

- garantit un paiement régulier ce qui élimine les risques d'oubli ou de retard de paiement et donc les risques d'impayés pouvant conduire à la coupure de votre alimentation électrique et à la facturation des frais associés.



### **Comment mettre en place un prélèvement automatique ?**

- 1.** Faire la demande auprès d'une agence Enercal ou via le site [www.enercal.nc](http://www.enercal.nc) d'un formulaire de demande de mise en place d'un prélèvement.
- 2.** Vous signez cette demande et l'autorisation de prélèvement. Vous joignez un RIB et une photocopie de votre pièce d'identité et retournez l'ensemble à votre agence.
- 3.** Nous transmettons à votre banque l'autorisation de prélèvement. Le prélèvement automatique sera opérationnel sous quinzaine.



Tél (687) 250 250 - Fax (687) 250 253  
Orphelinat - 87, Avenue du Général de Gaulle  
BP C1 - 98 848 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie

[www.enercal.nc](http://www.enercal.nc) 